



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,  
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand  
STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nadine MARION représentée par Maylis COSTAMAGNO  
Fabien MICHEL représenté par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 15

### EQUIPEMENT POUR L'ECOLE : DEMANDE DE FSL 2014

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des acquisitions  
indispensables au bon fonctionnement de l'école communale : achat d'équipements  
informatiques et sportifs ainsi que la remise en état du sol amortissant du toboggan  
extérieur qui est défectueux.

Le montant de la dépense est estimé à 29 671,40 € HT soit 35 605,68 € TTC.

Ces travaux et matériels sont indispensables pour que les élèves de l'école étudient dans  
de bonnes conditions.

Le Maire précise que la commune n'a pas les moyens de financer seules ces dépenses et que  
les équipements pour l'école doivent être installés au plus vite.

Le Maire propose donc de solliciter auprès du Conseil Régional PACA l'attribution d'une  
subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de Solidarité Locale de l'année 2014  
et de demander une dérogation afin de pouvoir acheter les équipements pour l'école et les  
faire installer durant la période estivale lorsque les locaux sont inoccupés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition des équipements mentionnés ci-dessus,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional PACA la subvention la plus large possible pour  
financer ces équipements dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de Solidarité Locale  
de l'année 2014,

DEMANDE au Conseil Régional PACA une dérogation afin de pouvoir acheter les  
équipements pour l'école avant notification de la subvention,

PRECISE que les crédits sont inscrits au B.P. 2014,

HABILITE le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

